

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**CONSULTATION DES FRANCILIENS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ÎLE-DE-FRANCE ZAN, ZEN ET
CIRCULAIRE À L'HORIZON 2040**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	7

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Les crises environnementales et sanitaires rendent nécessaire le lancement d'une profonde transformation de l'Île-de-France que le SDRIF ne permet plus d'accompagner dans toutes ses dimensions

La crise de la Covid-19 a fortement perturbé le fonctionnement de l'économie, nos façons de vivre au quotidien et notre rapport au territoire, à la nature, à la vie urbaine. Au-delà de son impact sur la santé de nos concitoyens et sur notre économie, la crise du coronavirus a aussi mis en lumière des inégalités parfois insupportables entre, par exemple, ceux qui étaient confinés à plusieurs dans de petits appartements et ceux qui avaient les moyens de l'être dans une maison avec jardin. Entre ceux qui pouvaient consommer des produits alimentaires locaux et ceux qui ne parvenaient tout simplement plus à se nourrir. Voire même entre ceux qui pouvaient accéder rapidement au système de santé et ceux qui vivent dans des déserts médicaux.

Les conséquences du changement climatique ont également particulièrement touché notre Région : périodes de canicules et îlots de chaleur en ville, inondations à répétition, périodes de sécheresse, constance des déficits hydriques, pollutions diverses, menaces préoccupantes sur la biodiversité, sur les forêts franciliennes. La crise climatique nécessite des mesures rapides et fortes simultanément sur les fronts de l'adaptation et de la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Nous ne pouvons plus répondre aux enjeux exacerbés par les crises sanitaires et environnementales de 2020 avec les solutions d'un schéma d'aménagement et d'urbanisme voté en 2013, dont l'horizon s'arrête en 2030. Il faut poser rapidement le cadre d'un travail sur l'élaboration d'un nouveau schéma directeur francilien qui porte une vision sur les enjeux environnementaux stricto sensu mais également sanitaires qui en découlent, mettant en œuvre à l'horizon 2040 la transformation de la Région vers une Région équilibrée et résiliente, c'est-à-dire polycentrique, ZAN (zéro artificialisation nette), ZEN (zéro émission nette), et circulaire (zéro ressources nettes).

La pandémie actuelle met en cause ainsi la forme de développement métropolitain qui a prévalu jusqu'ici et invite à rééquilibrer l'Île-de-France, entre l'Est et l'Ouest bien sûr, mais également entre la petite et la grande couronne, autour de poly-centralités nouvelles. C'est en créant une Île-de-France riche de polarités fortes grâce à l'émergence de projets ambitieux dans chacun de nos départements et de nos territoires que nous arriverons à réconcilier les déséquilibres territoriaux. Aujourd'hui, l'expérience généralisée du télétravail, le fibrage de tous les départements, et la diffusion des outils numériques dans tous nos territoires, rendent possible d'envisager une autre manière de vivre sa relation au travail, à son lieu de travail et à son lieu de vie. Il nous faut nous emparer collectivement de cette opportunité pour conforter ou faire émerger des centralités nouvelles sur tous nos territoires.

Ces évolutions souhaitées pour dessiner une Île-de-France mieux équilibrée dans son développement et plus durable doivent être amorcées sans attendre afin d'alimenter la stratégie de relance initiée par la Région et ses partenaires pour faire face à la crise et pallier ses conséquences économiques et sociales. Elles doivent également s'inscrire dans le temps long pour pouvoir porter pleinement leurs effets et devenir de vrais facteurs de transformation au service d'un meilleur cadre de vie pour les Franciliens.

C'est pourquoi cette ambition passe nécessairement par l'élaboration d'un nouveau schéma directeur francilien qui mettrait la question environnementale au cœur des politiques d'aménagement du territoire : un « SDRIF-E » qui deviendrait alors le premier schéma d'éco-aménagement de la Région Île-de-France.

Il importe de prendre en compte les premiers constats et tendances déjà à l'œuvre : réflexions sur les modes d'habiter, le rapport à la densité et les besoins en logements, aspirations à la nature et à sa préservation, réindustrialisation propre et retour de filières économiques sur le territoire, recours au télétravail, devenir des quartiers de bureaux, nouveau rapport à l'alimentation, nouvelles mobilités...

Il convient de les analyser dans une perspective de moyen terme pour imaginer ce que pourrait être le territoire francilien en 2040 dans une optique de territoire résilient face aux crises, permettant d'avoir accès à un certain nombre de services essentiels pour limiter les déplacements tout en conciliant ces objectifs avec la dynamique de création d'emplois que doit avoir une région capitale à la croissance démographique régulière. Il s'agit de commencer à construire l'Île-de-France de 2040, une Île-de-France résiliente qui concilie haute exigence environnementale, production de logements sobres et de qualité, et attractivité économique afin que la Région capitale conforte sa place majeure dans la compétition internationale, tout en permettant à ses habitants de vivre confortablement dans un cadre de vie amélioré ou préservé et réduisant les inégalités.

2. Un mandat consacré à la question environnementale pour préparer l'Île-de-France de demain

En octobre 2019, la présidente de la Région Île-de-France a présenté la « stratégie régionale pour l'environnement » qui s'appuie sur un plan d'investissement de 10 milliards d'euros pour la période 2020-2024. L'objectif de ce plan est de concentrer l'investissement régional sur des projets à haute qualité environnementale, dans chaque domaine de compétence de notre collectivité (énergies, espaces verts, biodiversité, lutte contre les pollutions, rénovations thermiques, développement d'une agriculture locale et biologique...) afin de préparer la nécessaire transition du territoire francilien. Face à l'urgence écologique, ce plan affirme clairement la volonté de l'exécutif de transformation de chaque politique régionale afin d'apporter des réponses concrètes aux habitants.

Cet engagement en faveur de la transition écologique du territoire francilien s'est déployé durant tout le mandat à travers la mise en œuvre de la stratégie régionale pour l'environnement, le déploiement d'aides d'urgence face aux crises environnementales et sanitaires ainsi que la préparation d'un nouveau cadre pour penser l'Île-de-France de demain et lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Les liens entre environnement, changement climatique, planification et aménagement sont indissociables et nécessitent une approche intégrée. Les conséquences du changement climatique vont impacter nos territoires dans leur diversité (la métropole dense et les espaces agricoles ne subissent pas les mêmes effets du fait d'une climatologie différente). Outre la nécessité de disposer de diagnostics précis à l'aune des thématiques climatiques, les solutions permettant de garantir la pérennité des activités humaines dans la région seront à rechercher dans le modèle de développement qui pourra être promu à l'échelle francilienne. En cela, les réflexions sur le développement urbain régional constitueront les réponses à ces défis climatiques. La transformation de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme en Institut Paris Region, avec la création d'un Pôle Environnement réunissant en son sein les différentes expertises environnementales intégrées à l'Institut sous la mandature actuelle, constitue à cet égard un premier exemple de cette volonté d'appréhender de manière plus transversale les questions

d'aménagement et d'environnement.

Afin de renforcer encore les politiques menées et répondre à l'urgence des crises, la COP régionale des 17 et 18 septembre derniers a acté 192 propositions pour conduire la transition écologique du territoire francilien.

Parmi ces mesures, la proposition 66 est essentielle :

« lancer la concertation pour l'élaboration d'un Schéma directeur régional environnemental intégrant les ambitions climatiques et environnementales (ZAN, trames vertes, bleues et noires, priorités de création d'îlots de fraîcheur...) ».

Cette annonce a été précisée par une déclaration lors de la séance d'introduction des Assises de la Biodiversité du 17 septembre où la présidente affirmait qu'elle souhaitait la révision du SDRIF pour en faire un schéma directeur environnemental et lui donner un nouveau souffle.

Il est donc proposé, à travers cette première communication, d'initier ce travail de préparation de la révision du SDRIF, par le lancement d'une concertation-diagnostic auprès des Franciliens, pour définir avec eux l'Île-de-France telle qu'ils la voient aujourd'hui et telle qu'ils veulent la vivre demain.

3. L'Île-de-France que désirent les Franciliens pour le climat, l'environnement, leur qualité de vie et leur santé en 2040

Afin de ne pas perdre de temps au vu de la crise sans précédent qui oblige à repenser en profondeur le futur de notre région, cette concertation offrira l'occasion aux territoires et aux franciliens de donner leur vision de l'Île-de-France telle qu'ils la rêvent en 2040.

Citoyens, élus, acteurs économiques, associations, chacun pourra ainsi apporter son espérance pour dessiner ce que la Région pourrait être dans 20 ans face à la multitude des défis que porte le territoire : la cohésion et la solidarité territoriales, le changement climatique, l'environnement, la santé, l'emploi, la formation, la culture, les transports, le logement...

Cette consultation reposera sur 5 axes :

- Un diagnostic environnemental et climatique du territoire par le Groupe régional d'études sur les changements climatiques et leurs impacts environnementaux (GREC francilien) ;
- Une large consultation des Franciliens, notamment des jeunes, lycéens et étudiants, qui constituent les acteurs de demain, qui fera l'objet d'une AMO ;
- Une consultation des acteurs sectoriels sur des thématiques clés pour l'évolution du territoire régional (logement et modes d'habiter, nouvelles mobilités, activités économiques et emploi, environnement et santé...) qui sera pilotée par l'Institut Paris Region ;
- Une consultation des territoires eux-mêmes par la Région ;
- Une mobilisation du CESER.


Ces premières consultations ne visent aucunement à se substituer à la concertation prévue juridiquement par le processus formel de révision qui se tiendra, une fois le lancement de la révision voté par l'Assemblée régionale, dans le cadre de la procédure réglementaire pour aboutir au futur SDRIF-E.

Les élus régionaux seront informés de l'avancement des travaux liés à cette pré-concertation à travers l'association de la commission aménagement et du CESER aux auditions faites par la Région et l'Institut et aux analyses des résultats de la consultation publique conduite par l'AMO.

Une communication lors d'une séance du conseil régional permettra de faire un retour général sur cette démarche à l'ensemble des conseillers régionaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 4 FÉVRIER 2021

CONSULTATION DES FRANCILIENS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ÎLE-DE-FRANCE ZAN, ZEN ET CIRCULAIRE À L'HORIZON 2040

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la délibération n° CR 13-16 du 21 janvier 2016 modifiée portant adoption du règlement intérieur du conseil régional d'Île-de-France ;

VU l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU le rapport n°CR 2021-015 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Décide de consulter les Franciliens pour l'aménagement d'une Île-de-France ZAN, ZEN et circulaire à l'horizon 2040

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE